

Avant d'effectuer la saisie d'un CERFA sur l'application : CFA SUP NA - Centre de formation d'apprentis (cfasup-na.fr), nous vous recommandons de collecter les informations et les documents nécessaires pour la complétude du CERFA :



EMPLOYEUR

- Fiche entreprise (Kbis) avec les informations (SIRET, Code NAF, IDCC, ...)



APPRENTI

- Carte d'identité de l'apprenti
- Carte vitale de l'apprenti
- Coordonnées de l'apprenti (Courriel consulté régulièrement et téléphone portable)
- Copie du dernier diplôme obtenu
- Dérogations possibles (RQTH, Sportif de haut niveau ou créateur d'entreprise).
- Renseignements sur la situation avant contrat (statut et dernière classe ou année suivie)



INTERLOCUTEURS

- Le Maître d'apprentissage : Date naissance, fonction, diplôme et coordonnées (Courriel et téléphone)
- Signataires du CERFA et Convention de formation : Fonction et coordonnées (Courriel et téléphone)
- Contact RH ou gestionnaire du contrat : Fonction et coordonnées (Courriel et téléphone)
- Contact Facturation



FORMATION

- Connaitre le niveau et l'année de formation choisi par l'apprenti (vigilance sur l'année de formation concernée : Master 1ère ou 2ème année, BUT 2ème ou 3ème année)
La durée du cycle de formation = la durée du contrat
- Solliciter l'apprenti pour l'intitulé précis de sa formation et son lieu
- Les informations relatives à la formation (nombre d'heures, date de début et de fin de formation, nombre de nuitées et repas ainsi que le coût réel de la formation) se complèteront automatiquement dans l'outil.



CONTRAT

- Copie du CERFA précédent (si statut précédent était apprenti) pour le numéro d'enregistrement

La rémunération de l'apprenti varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation Pour plus d'informations Site du CFA

[Consulter le site du CFA](#)



MISSIONS

- Obligation d'intégrer des missions (possibilité d'une fiche de poste) en cohérence avec le référentiel de la formation. Ces missions seront validées par le responsable de la formation avant toute finalisation du contrat.
- Obligation d'intégrer les missions confiées à l'apprenti tout au long de son contrat en cohérence avec le référentiel de la formation. Une fiche de poste pourra être intégrée pour plus de précisions.

Ces missions seront validées par le responsable de la formation avant toute finalisation du contrats